

La révélation d'Obama

John Pitseys et Edgar Szoc

Bonne nouvelle : la question des inégalités socio-économiques est de nouveau centrale dans la production intellectuelle et les débats publics. Même Obama s'y met. Est-ce le signe d'un retour, à tout le moins dans le champ de la réflexion, des « grandes luttes pour l'émancipation » ?

Dans un texte saluant, quelques semaines après l'événement, l'effondrement de l'Union soviétique, l'écrivain Claude Roy tempérait son optimisme d'une conclusion faussement ironique aux accents étrangement contemporains : « Mais maintenant, qui va faire peur aux riches ? »

Le caractère rhétorique de la question est démontré par les chiffres : dans la plupart des pays occidentaux, les vingt-cinq dernières années ont été marquées par une remontée des niveaux d'inégalité socio-économiques (sommairement résumées en inégalités de revenus et inégalités de patrimoine) et une forte baisse de la part du PIB revenant aux salaires, « compensée » par une montée symétrique de la part allant au capital¹. La caricature n'en est pas une : la période a été marquée par un recul du salariat face au capital et, à l'intérieur du salariat, par un accroissement considérable des tensions entre hauts et bas revenus.

C'est sans doute ce contexte qui explique la réapparition marquée de la question des inégalités socio-économiques sur la scène du débat intellectuel et politique. De nombreux éléments en attestent, qu'il s'agisse des slogans politiques (« *We are the 99 %* »), de légers basculements conceptuels dans les outils d'élaboration des politiques publiques (voir l'entretien avec Laurence Weerts dans ce numéro), mais aussi du fourmillement de recherches et vulgarisations sur le sujet. Le salaire des patrons ou le montant des indemnités parlementaires ne se sont pas seulement imposés comme des questions de bonne gouvernance ou d'éthique politique, mais aussi de justice collective, comme si chacun devait désormais prendre sa part juste du sacrifice ou du bénéfice collectif.

Enfin, la manière dont le thème de la fiscalité revient à l'avant-plan pour la campagne électorale 2014 ne signe pas seulement le retour des débats sur le « salaire poche » ou la création de la croissance, mais aussi sur la suppression des niches fiscales, la répartition des efforts économiques entre les différentes couches de la population, la redistribution

¹ Le meilleur résumé de ces évolutions est fourni par le très récent livre de Thomas PIKETTY, *Le capital au XXI^e siècle*, Paris, Seuil, 2013.

équitable des richesses et la taxation des bénéficiaires des grandes sociétés, *de facto* nettement inférieure aux 33 % théoriques.

Alors, retour ou transformation ?

Il est bien sûr permis d'interroger la mesure dans laquelle les termes de « retour » ou de « réapparition » sont les plus adéquats puisque la question des inégalités en tant que telle et des nuisances qu'elles engendrent n'était pas nécessairement au cœur des divers projets de transformation sociale qui ont animé le XX^e siècle. La réduction ou la suppression des inégalités était le moteur déterminant de ces projets mais pas forcément leur fin ultime, qu'il s'agisse de supprimer l'aliénation de l'homme par l'homme ou de tourner le dos au régime de la propriété : l'horizon utopique dépassait de loin la seule réduction des inégalités. Ce qui apparaît spécifiquement aujourd'hui, c'est la question des inégalités en tant que telle et pour elle-même, de manière souvent indépendante d'une volonté de transformation globale de la société. L'un des derniers discours de Barack Obama illustre particulièrement cette tendance à appréhender la question de l'inégalité en elle-même, en dehors de toute volonté de transformation radicale de la société – voire pour en conserver les possibilités de reproduction. La lutte contre les inégalités devient une des conditions de possibilité de perpétuation de l'*American dream* dans la mesure où leur approfondissement serait synonyme d'arriération économique en même temps que d'injustice : « Les chiffres démontrent en effet que les niveaux atteints par les inégalités aux États-Unis nous placent non seulement au niveau de pays tels que l'Argentine ou la Jamaïque mais que, en plus, il semble plus difficile pour un enfant né ici en Amérique d'améliorer sa situation que pour un enfant né dans la plupart des pays prospères qui sont nos alliés. »²

Ce tournant dans les discours – qui demeure, certes, au mieux balbutiant dans les politiques publiques – constitue néanmoins un changement de première importance qui devrait, à terme, avoir des conséquences pour la « gauche de gouvernement ».

En effet, parmi les partis sociaux-démocrates des grands pays européens qui ont refondé leur doctrine pour tenter de la mettre en accord avec la politique effectivement menée lorsqu'ils étaient en possibilité de gouverner – essentiellement les partis anglais et allemands –, la question des inégalités est explicitement passée à l'arrière-plan au cours des dernières décennies. Tant dans les discours que dans les pratiques, elle a été supplantée par la question de la lutte contre la pauvreté (de préférence infantile). Parmi les nombreux exemples qui en attestent, un des plus frappants provient de Peter Mandelson éminence grise, *spin doctor*, puis ministre de Tony Blair avant de devenir commissaire anglais au Commerce : « *New Labour is intensely relaxed about people getting filthy rich as long as they pay their taxes.* » (« Le *New Labour* est très à l'aise avec l'idée que certains atteignent un niveau répugnant de richesse pour autant qu'ils paient leurs impôts. »)

² Barack OBAMA, « Remarks by the President on Economic Mobility », 5 décembre 2013. (Traduction libre.) Disponible sur [www.whitehouse.gov/the-press-office/2013/12/04\(...\)](http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2013/12/04(...)).

Trois formulations de la question sociale

Dans un tel contexte, oublieux des inégalités socio-économiques, la question sociale se voit potentiellement reformulée de trois manières.

La première consiste à considérer qu'une société décente ne peut laisser personne au bord du chemin. Chacun doit disposer du minimum nécessaire pour vivre, manger, se vêtir. Au-delà de ces biens premiers, chacun doit avoir accès à certains services et ressources de base. La social-démocratie ou l'écologie politique insisteront d'une part sur l'amélioration et la réforme – avec l'ambiguïté que le terme porte – des services publics, et, d'autre part, sur la lutte contre la pauvreté. On remarquera par exemple que les deux combats politiques que la social-démocratie a portés avec le plus de constance en Belgique sont la revalorisation des minimas sociaux et la sanctuarisation des budgets de santé.

Pour la deuxième approche, la justice sociale consiste à permettre à chacun de participer de manière équitable à la vie sociale. Il s'agira dès lors de garantir à chacun l'accès à un minimum de droits économiques, sociaux et culturels, au besoin inscrits dans la Constitution, sans pour autant être rendus opposables. Il s'agira également de lutter contre toutes les discriminations affectant l'accès aux biens (logement) et positions (emploi, responsabilités dans la vie économique...) sociales. Dans les deux cas, cette approche traduit vraisemblablement une compréhension simplifiée ou intentionnellement mal comprise de la théorie rawlsienne de la justice, laissant entendre que les inégalités sociales sont légitimes dès lors qu'elles garantissent à chacun le minimum, conservent voire promeuvent un principe général d'égalité des chances et contribuent à l'amélioration du sort des moins bien nantis. Dans ce cadre, si la question de la richesse des riches cesse d'être une question politiquement pertinente (comme le dit explicitement Peter Mandelson), la dimension relationnelle et positionnelle de la pauvreté s'estompe. Appréhendée de la sorte, la pauvreté n'est plus justifiable d'une analyse systémique, mais, au mieux, d'une politique des faibles revenus (augmentation du salaire minimum), au pire, d'une approche psychologique centrée sur les différentes déficiences, carences et fragilités, censément à l'origine de la pauvreté (voir l'article de Daniel Zamora dans ce numéro).

La troisième approche se situe un peu à part, et conduit à penser que la question sociale ne doit plus être essentiellement couplée à la question de la justice économique. La thématique de l'égalité socio-économique disparaît alors progressivement au profit de celle de la reconnaissance, de la non-discrimination (voir l'article de Julie Ringelheim dans le présent numéro) ou de la « mise en capacité » des individus. La lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes, la valorisation des droits culturels des minorités paraissent autant de champs dans lesquels des combats sont encore gagnables à gauche. Ils offrent par ailleurs un espace alternatif pour penser la question de la domination et étendre celle-ci au-delà d'un cadre exclusivement matérialiste. S'il n'est bien sûr pas nécessaire d'opposer le combat pour la redistribution au combat pour la reconnaissance, force est de constater que les conquêtes sociales majeures de ces vingt-cinq dernières années ont concerné la seconde plutôt que la première.

Ces trois axes esquissent selon nous les traits généraux du programme de gauche type depuis trente ans : le réinvestissement mais aussi la « consolidation stratégique » des services publics, la mise en place d'un arsenal juridique anti-discrimination, la création

de politiques – le plus souvent ciblées – de lutte contre la pauvreté, la mise en avant de la formation et de l'éducation dans le processus d'épanouissement de l'individu. Sans juger ici du bien-fondé de ces politiques, on ne peut que constater que cette vision s'est révélée concrètement inattentive – par aveuglement ou impuissance – au creusement majeur des inégalités.

De la convertibilité des capitaux

À quoi répond dès lors cette mise en avant assez nouvelle – car « intrinsèque à elle-même », et indépendante d'un projet de société extérieur – des inégalités et quelles en sont les ambiguïtés éventuelles ?

Tout d'abord, à l'idée que les inégalités économiques viennent à créer des classes politiques – et pas seulement sociales, donc – distinctes. Les décisions politiques ne font pas seulement que favoriser les plus riches : elles ne sont prises que par les plus riches. Au mythe des « 200 familles » a succédé celui de la Trilatérale, et la critique des « 1 % » prend parfois des accents inquiétants. Néanmoins, la mise en avant de la question de l'égalité procède du constat que la démocratie n'est pas seulement un régime de délibération et de pacification sociale. Les mécanismes représentatifs et électoraux sur lesquels elle repose actuellement mettent en scène une compétition politique entre des intérêts conflictuels. Or, la répartition des ressources financières et sociales entre citoyens transforme cette compétition brutale – et forcément inégale, puisqu'aucune des forces en concurrence ne désire sérieusement laisser aux autres une chance égale de s'imposer – en domination structurelle.

La convertibilité du capital économique en « capital démocratique » ou en pouvoir d'influence ne permet pas seulement de financer lobbys, *think tanks* et autres fondations au service d'intérêts très spécifiques. Elle donne aussi à ceux qui en disposent des ressources judiciaires considérables. Elle leur permet d'inscrire leur action politique dans la durée – l'échec et l'opposition politiques étant plus facilement digérables quand la survie de l'acteur ne dépend pas de son accès à la parole et au pouvoir politique. Elle leur permet de croiser plus facilement les différentes ressources et capitaux dont ils disposent. Elle favorise donc l'accès à la fois privilégié et pérenne d'une caste à la parole publique, au formatage des débats et à la « constitution de l'agenda ». Pour ne prendre qu'un exemple frappant, lorsque l'administration Obama a eu l'intention d'augmenter le taux marginal des droits de succession de 35 à 55 % les plus fortunés (0,3 % de la population), différents lobbys, notamment financés par les frères Koch – instigateurs des *Tea Parties* – ont mené une féroce contre-offensive. Loin de se limiter à ce qu'on peut imaginer comme les éléments constitutifs de ce type de guérilla, les méthodes employées ont été jusqu'au paiement de personnes pour intervenir sur les forums et les divers médias sociaux pour imposer un changement sémantique : c'est ainsi que le débat sur l'« *Estate Tax* » (droits de succession) s'est progressivement transformé en discussion sur la « *Death Tax* » (impôt sur la mort) – le terme bien plus dépréciatif qu'ils avaient choisi de lui substituer. Le capital économique trouve les moyens de se transformer en « capital démocratique » jusque dans les choix terminologiques sur lesquels se fonde l'action politique. La question de l'égalité correspond en ce sens au sentiment que les inégalités économiques recréent, dans l'état actuel des institutions politiques, un cens de fait au profit des plus fortunés.

Le retour de l'égalité intransitive

Cette convertibilité des capitaux économiques et démocratiques est par ailleurs exacerbée par une non-convertibilité croissante des capitaux entre les générations. Parmi les hypothèses qui rendent les inégalités contemporaines aussi remarquables – et remarquées –, il y a certes le niveau inédit qu'elles atteignent depuis les années 1920. Mais également le fait qu'une part de plus en plus importante des inégalités patrimoniales soit constituée par des inégalités d'héritage³. Dans un tel contexte, l'utopie méritocratique achève de perdre le peu de lustre qu'avaient pu lui laisser les attaques de la sociologie critique – et avec ce lustre, sa légitimité fondatrice.

Au vu de pareilles évolutions, il devient pratiquement difficile de réduire la question de l'égalité à celle de l'égalité transitive, à savoir une égalité définie à partir de la relation des sujets de cette égalité à un critère indépendant d'évaluation : le respect des règles du sport ou de la règle de droit, le principe « tout travail mérite salaire », ou le principe dit « d'égalité des chances » constituent, chacun à leur manière, des cas d'égalité transitive. Comme l'exprime Barack Obama dans le discours du 5 décembre 2013 évoqué ci-dessus : « Le récit américain se fonde sur l'idée que nous sommes tous créés égaux. Et, même si nous ne promettons pas des résultats égaux, nous nous sommes battus pour atteindre l'égalité des chances – à savoir l'idée que le succès ne dépend pas d'une naissance riche ou privilégiée mais de l'effort et des mérites. »⁴

Or, dès lors que la répartition des biens sociaux conduit ceux qui en bénéficient à transformer les règles du jeu à leur avantage structurel ou à accumuler les phénomènes de rente, l'idée qu'une société juste doit se contenter de donner à chacun le minimum nécessaire, ou la dotation suffisante pour participer équitablement à la compétition sociale, apparaît comme dérisoire.

Revient alors dans le débat public la nécessité d'aménager des aires d'égalité « intransitive », où le terme d'égalité est compris sans les limitations qui lui sont généralement apportées, comme dans l'expression « égalité des chances ».

La grande nouveauté du livre de Wilkinson et Pickett (voir plus loin dans ce numéro) consiste précisément à ne pas raisonner dans les termes de l'égalité des chances, mais au contraire à analyser les effets *hic et nunc* du creusement des inégalités. Les auteurs montrent premièrement que des inégalités trop fortes entraînent des conséquences désastreuses, en termes sociaux et de santé, peu importe que les chances aient ou non été égales. Ils montrent également que ces conséquences désastreuses affectent toutes les couches de la population et pas uniquement les plus pauvres d'entre elles. La démonstration des auteurs amène dès lors à repenser la question de l'égalité dans les termes d'une espèce de bien commun, qui profite à tous, y compris à ceux qui, via l'impôt, paieraient le prix le plus élevé pour sa préservation. Elle conduit également à contester les justifications de type élitiste des effets de rente et de convertibilité des capitaux économiques et démocratiques décrits ci-dessus : il n'existe aucune raison particulière de penser que l'avant-garde politique et économique produite par le capitalisme contribue sur le long terme, comme cela est parfois défendu, à produire des décisions favorables au bien-être de tous.

³ Thomas PIKETTY, *op. cit.*

⁴ Barack OBAMA, *op. cit.*

Contraintes environnementales et inégalités

Mais la plus importante des questions qui amène à repenser à nouveaux frais la question de l'inégalité est sans doute la question environnementale. L'impensé productiviste des politiques a progressivement transformé la question sociale en une question de répartition des « fruits de la croissance », dans laquelle chacun pouvait – théoriquement du moins – se trouver gagnant. Mais si, pour des raisons liées aux limites environnementales, la croissance devait toucher à sa fin, le jeu deviendrait à somme nulle. Il ne s'agirait plus de partager, entre travail et capital, entre hauts et bas revenus, les miettes plus ou moins importantes du festin de la croissance, en fonction du rapport de forces entre les différentes catégories susmentionnées. Il s'agirait au contraire de se répartir les parts d'un gâteau qui a cessé de croître, et dont toute augmentation de la part d'une catégorie se traduit mécaniquement par la baisse de la part attribuée à – au moins – une autre catégorie. Cette nouvelle donne porte en elle les germes d'une conflictualité inédite que, bon an, mal an, le compromis productiviste avait su amollir. Il n'est d'ailleurs pas certain, à cet égard, que les mouvements et partis écologistes aient tiré toutes les conclusions de leur constat de nécessaire limitation de la croissance.

Cet article a été publié dans : *Politique, revue de débats*, n° 83, janvier-février 2014, pages 28-31.

Pour citer cet article dans son édition électronique : John PITSEYS, Edgar SZOC, « La révélation d'Obama », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 1^{er} janvier 2014, www.crisp.be.